



Le Petit

Gourberasien



Edition n° 13 – Mai 2006

COMPOSITION DE VOTRE EQUIPE MUNICIPALE

Maire : Michel ROQUEBERT

Adjoints : Anne-Marie DETOILLON
Jean-Michel STINCO

Conseillers : LAFITTE Jean-Marie
LAPEBIE Richard
LEYDET Josy
ORTIZ Noémie
ROSSETTI Myriam
PINSOLLE Francis

PHOTO CONSEIL



Horaires d'ouverture :

La mairie est ouverte du lundi au vendredi
de 9h à 11h45 et 14h à 17h, sauf le mercredi.

Secrétaire de Mairie : Marie ARROCENA

COMPOSITION DU C.C.A.S.

Le Président : Michel ROQUEBERT

les délégués : Anne-Marie DETOILLON

Richard LAPEBIE

Josy LEYDET

Myriam ROSSETTI

Jean-Michel STINCO

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	page 3
Budget 2006	page 4
Communauté des Communes	page 6
Lotissement Bâche de Sort	page 8
• Aspect Technique	
• Aspect Commercial	
• Aspect Financier	
• Aspect Foncier	
• Travaux communaux	
Plan Local d'Urbanisme	page 10
Bar Restaurant la Gasconnette	page 12
Autres projets et réalisations	page 14
• ralentisseurs	
• traversée village	
• hangar technique	
• appartements et maison des associations	
• giratoire	
Vie Locale	page 16
• 8 mai	
• amicale des retraités	
• A.C.C.A.	
• Tennis-Club	
• Eclairage Public des lotissements	
• Fête des mères	
Info Services et Carnet	page 19
• location salle municipale	
• ADSL	
• Site Internet	
• Inscription sur les listes électorales	
• Emploi du feu dans le département	
• nouveau service à Gourbera	

Mairie de GOURBERA

« Le Bourg »
40990 GOURBERA

Tél : 05-58-91-54-55

Fax : 05-58-91-54-25

Mail : mairie.gourbera@wanadoo.fr
Site Internet : www.mairie-gourbera.fr

Le mot du Maire

Comme chaque année, vous avez reçu le compte de **résultat de l'exercice 2005** et le **budget 2006**. Ce dernier, une fois encore, a été réalisé sans augmentation des taux de taxes locales qui sont donc inchangées depuis 5 ans. En outre, sur la même période, nous avons réussi à réduire l'endettement de la commune de plus de **116.000 €**.

La procédure de **révision générale du PLU** arrive à son terme après l'enquête publique réalisée du 23 février 2006 au 23 mars 2006 par le Commissaire enquêteur **JB LAMARQUE**. Nous attendons son rapport et son avis dans les tout prochains jours pour que le Conseil municipal puisse approuver définitivement le nouveau PLU.

Les clients retenus pour le **lotissement « Bâche de Sort »** ont passé les actes authentiques chez le notaire et déposé leur permis de construire à la mairie. Une douzaine de maisons sont déjà en cours de construction.

Notre commune n'a pas voté la transformation de **la Communauté des Communes en Communauté d'agglomération** au 31/12/2005, compte tenu de l'absence d'informations sur l'incidence financière du transfert de deux nouvelles compétences supplémentaires.

Le **bar-restaurant « La Gasconnette »** sera à nouveau opérationnel à compter du 15 mai 2006, après quelques travaux d'agrandissement et de mise aux normes de la cuisine et de rafraîchissement des peintures intérieures. Nous nous sommes séparés des conjoints **BERNAR** et avons conclu un nouveau bail avec Monsieur **Serge VIEIRA**.

Le **court de tennis** a été remis en état grâce au Tennis-club avec le concours de la municipalité et l'étude de la remise en état du **fronton** est en cours.

Une négociation est également en cours avec Madame **DARRACQ** pour acquérir un terrain qui permettra de construire un **hangar technique communal**.

Les études sur la réalisation de la « **Maison des Associations** » et d'**appartements locatifs** se poursuivent avec nos architectes.

Sachez enfin que le **site internet** www.mairie-gourbera.fr est né grâce au concours efficace de notre secrétaire, Marie **ARROCENA**, et que vous pourrez y trouver toutes les informations concernant notre commune.

A bientôt le plaisir de vous revoir.

Bien cordialement.

Le Maire
Michel ROQUEBERT

BUDGET 2006

Le Budget 2006

Comme Monsieur le Maire et son Conseil municipal s'y étaient engagés au début de leur mandat, le **Budget 2006** de la Commune a été établi, une nouvelle fois, **sans augmentation des taux des taxes locales**, qui sont restés **inchangés depuis 5 ans**.

En outre, les **investissements** prévus dans ce budget, tels que :

- Révision générale du P.L.U.
- Traversée village et création nouvelles voiries,
- Travaux bar-restaurant,
- Travaux maison du "couvoir" et clôtures,
- Ralentisseurs,
- Giratoire,
- Aménagement boulo-drome et terrain,
- Remise en état du fronton, mur du tennis,
- Travaux forêt communale,

sont totalement **autofinancés** ou **subventionnés** et ne nécessitent **aucun emprunt**.

Seuls les travaux de construction d'un **hangar technique communal** et du bâtiment de la « **Maison des Associations** » et des **appartements locatifs** seront partiellement financés par un emprunt relais, notamment pour la totalité de la TVA sur travaux que nous ne récupérerons que dans 2 ans.

La **gestion rigoureuse** mise en oeuvre depuis le début du mandat a ainsi permis d'investir, par autofinancement ou subventions, mais **sans aucune pression fiscale sur la population**, tout en ayant diminué de plus de **116.000 € l'endettement** de la commune au **31/12/2005**.

Le détail du budget est en ligne sur le site internet de la commune :

www.mairie-gourbera.fr

COMMUNAUTE DES COMMUNES

Communauté des Communes

Le transfert des compétences à la communauté de communes, notamment la **voirie**, s'est traduit pour notre commune par une augmentation de l'attribution de compensation qui est ainsi passée de **8 871,00 €** (coût 2005) à **26 416 ,00 €** pour l'exercice 2006. Elle devrait subir, en outre, une augmentation complémentaire chaque année de **3 873,00 €**.

En effet, le coût d'entretien de la voirie qui était géré par notre commune s'élevait à 0,80 € du mètre linéaire, alors qu'il va dorénavant être facturé par la Communauté de Communes à 2,50 € le mètre linéaire.

Monsieur ROQUEBERT s'est élevé contre cette décision et a refusé de voter les deux compétences complémentaires (petite enfance dans le domaine social et sport & culture) qui auraient permis à la Communauté des communes de passer en **Communauté d'agglomération** au 31/12/2005.

Il attend, en effet, que la CCGD lui précise les répercussions financières de ces deux nouvelles compétences pour la commune de Gourbera. Il prendra alors une décision avec son Conseil municipal, en fonction de ces données, afin de ne pas subir les mêmes conséquences financières inacceptables telles que celles du transfert de la « voirie ».

LOTISSEMENT

"Bâche de Sort"

Lotissement Bâche de Sort

Aspect technique.

La **réception des lots 1 & 2** (Entreprises BAPTISTAN et MALLET pour le terrassement et la voirie) s'est effectuée le mercredi 3 novembre 2005 en présence de Monsieur MESPLEDE, maître d'œuvre, et des Entreprises concernées.

Restent à réceptionner les travaux des **lot 3** (Entreprise BELMONTE, réseau eau potable) et **lot 4** (Entreprise BARRERE-JARDINS, clôtures et espaces verts) ainsi que les travaux du SYDEC (électricité, téléphone, éclairage public).

Afin de lever définitivement toute équivoque sur les possibilités de construction des maisons, Monsieur le Maire a demandé à Monsieur JN. MESPLEDE de participer à la réunion du Conseil du 24/11/2005 pour donner les explications techniques en qualité de maître d'œuvre.

Ce dernier, après avoir détaillé l'ensemble des travaux de viabilité réalisés, a confirmé au Conseil que les réalisations des clôtures et des voiries n'entraveraient en rien les constructions des maisons. Les ouvertures des clôtures à l'endroit des portails ont été étudiées pour que tout camion ou semi-remorque puisse accéder à chaque terrain.

En conclusion, Monsieur MESPLEDE a fait savoir au Conseil qu'il n'y avait **aucun sujet d'inquiétude** à avoir quant à la possibilité de construire des maisons sur chaque lot. Au contraire, les constructeurs et artisans seront obligés **de respecter** le lotissement.

Aspect commercial.

Les actes authentiques de vente des lots ont été signés chez le Notaire et les permis de construire ont été déposés à la Mairie. Seuls, 2 clients se sont désistés (pour des problèmes bancaires) et leur lot a aussitôt été repris par des personnes qui étaient en liste d'attente.

Une quinzaine de maisons sont déjà en construction.

Plus de quarante nouvelles demandes ont été adressées à la mairie depuis le début de l'année pour réserver un lot dans le cadre d'un nouveau lotissement.

Aspect financier.

Dans le but de faire face au décalage de trésorerie, un contrat de crédit, sans frais de dossier, avait été signé avec le Crédit Agricole le 4/11/2005 au taux fixe de **2.46 %**, pour un montant de **350.000 €**. Les fonds qui avaient été mis à disposition le 08/11/2005 ont été remboursés sans indemnité dès le 10/01/2006. Seuls des frais financiers ont été facturés à la municipalité pour un montant de **1.557 €**.

Aspect foncier

Les actes authentiques de ventes concernant les acquisitions de terrains nécessaires à la parfaite réalisation des accès du lotissement ont été signés chez le notaire, Maître J.M. ROBIN.

Restent à régulariser les échanges ou mise à disposition de terrains avec les conjoints LEGROS et GENSOUS.

Travaux communaux induits par le lotissement

La création d'une nouvelle voie pour l'accès sud-ouest du lotissement et les modifications des voiries pour les accès sud-est et nord ont donné lieu à une consultation restreinte.

Les Entreprises suivantes ont été retenues lors de la réunion du lundi 10 octobre 2005 avec Monsieur MESPLEDE, qui avait établi le détail des travaux à réaliser :

- Terrassement : Entreprise BAPTISTAN S.A.S.	25.247,56 € TTC
- Voirie : Entreprise MALET	30.681,48 € TTC
- Espaces verts : Entreprise BARRERE	14.954,94 € TTC
- Eclairage public : SYDEC	5.120,00 € TTC
(17.011 € - 11.891 € de subvention)	
TOTAL	76.003,98 € TTC

Tous ces travaux ont été réalisés dans le cadre de ces budgets.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Révision générale du PLU

Monsieur le Maire a signé et adressé dès le 9 septembre 2005 à la DDE de Mont-de-Marsan tous les dossiers destinés aux **PPA** concernant le **projet de révision du POS** devenu Plan Local d'Urbanisme (**PLU**) de la Commune.

Les observations et les avis sur ce projet de PLU ont été transmis à la Mairie par les PPA **début 2006**.

En conséquence, par courrier en date du 10/01/2006, Monsieur le Maire a demandé au Président du Tribunal Administratif de PAU de bien vouloir désigner un commissaire enquêteur dans le but de procéder à **l'enquête publique** puis d'établir son rapport sur ce projet de PLU.

En date du 24/01/2006, le Président du Tribunal Administratif de PAU a désigné Monsieur Jean-Bernard LAMARQUE, géomètre expert à Saint-Sever, en qualité de commissaire enquêteur pour ladite enquête publique.

Après contact et en accord avec Monsieur Jean-Bernard LAMARQUE, Monsieur le Maire a demandé aux journaux d'annonces légales « Sud-Ouest » et « Les Petites Affiches Landaises » de faire publier les avis concernant l'enquête publique.

Ces publications ont paru les 11 février 2006 et 2 mars 2006, annonçant l'enquête publique à la Mairie de Gourbera **du 23 février 2006 au 23 mars 2006**.

A cet effet, Monsieur Jean-Bernard LAMARQUE, commissaire enquêteur, a reçu en mairie le jeudi 23 février 2006 de 9h45 à 11h45, et les mardi 14 mars 2006 et jeudi 23 mars 2006 de 15h à 17h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme ont pu être consignées par la population sur le registre d'enquête publique déposé en mairie. Certaines ont également été adressées par écrit à Monsieur le Commissaire enquêteur à la mairie de Gourbera.

Monsieur Jean-Bernard LAMARQUE est revenu à Gourbera le 26 avril 2006 pour faire un complément d'enquête, en présence du Maire, sur des demandes de modifications de zonage concernant trois propriétaires.

Le rapport sur le déroulement de l'enquête et les conclusions motivées seront transmises par Monsieur Jean-Bernard LAMARQUE à Monsieur le Maire **dans les prochains jours**.

Elles seront tenues à la disposition du public en mairie.

Le Conseil municipal pourra alors se réunir pour **approuver définitivement le nouveau PLU** en fonction des remarques et des avis du Commissaire enquêteur et des PPA.

BAR RESTAURANT

"La Gasconnette"

Bar restaurant « La Gasconnette »

Le bail d'habitation et le bail professionnel précaire de deux ans, qui avaient été signés avec **Monsieur BERNAR** le 1^{er} juillet 2005, ont été résiliés par le Conseil municipal le 31/01/2006 en accord avec le locataire, pour résultats médiocres et non conformes avec les attentes de la Municipalité.

De nouveaux locataires ont été pressentis et retenus. Il s'agit d'un jeune couple, Monsieur Serge VIEIRA et Mademoiselle Amélie DECROCK.

Un bail professionnel a été signé et débutera le 1^{er} juin 2006.

Il concerne les locaux actuels mais avec une cuisine agrandie et remise aux normes par la municipalité. Des travaux de peinture ont également permis de rafraîchir l'intérieur des différentes salles du bar-restaurant.

Les nouveaux gérants ont étudié la possibilité de mettre en œuvre de **nouveaux services** comme la municipalité en avait déjà émis le désir : Dépôt de pain, dépôt de journaux, épicerie.....Tabac, loto, PMU, Poste sont également à l'étude.

Ce bail professionnel est consenti moyennant un loyer mensuel de TROIS CENT CINQ (305) euros, dans les mêmes conditions que le bail précédent.

En outre un contrat de location de matériel (selon liste signée des deux parties) et une concession de jouissance d'une licence IV ont également été consentis moyennant une redevance annuelle de TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE (3.660) euros payables en 12 termes égaux.

A titre exceptionnel, les parties sont convenues qu'aucune redevance ne serait due pour les 6 premiers mois, afin de permettre aux locataires de relancer l'exploitation sans difficultés financières.

Monsieur Serge VIEIRA et Mademoiselle Amélie DECROCK ont également signé un bail d'habitation concernant le logement attenant au bar. Ils ont personnellement refait toutes les tapisseries et peintures intérieures et la Mairie a fait réaliser une porte permettant la communication interne entre le bar et le logement.

Le « Petit Gourberasien » souhaite la bienvenue à ce jeune couple qui envisage, d'ailleurs, de se marier cet été à Gourbera. Il leurs présente tous ses vœux de réussite.

L'ouverture du bar doit avoir lieu le jeudi 25 mai 2006, pour la fête de l'Ascension.

La restauration attendra quelques jours, le temps que le nouveau matériel de cuisine soit livré et mis en place. Une inauguration officielle aura alors lieu en présence du quotidien « Sud-ouest ».

AUTRES PROJETS ET REALISATIONS

Autres réalisations et projets

Ralentisseurs

Après la réalisation du ralentisseur sur la RD 150, route d'Herm/Castets, pour un coût de 19.088,16 € TTC, un autre ralentisseur est prévu, toujours sur la RD 150, mais route de Buglose, pour un montant budgété de 18.000,00 € TTC

Traversée village

Du giratoire à l'entrée Sud-Ouest du lotissement : Aménagements de trottoirs et parkings le long de la RD 150, enfouissement des réseaux électriques, démolition de l'ancienne école (départ de Madame DUBOURG depuis le 31 mars 2006) et création d'une place engazonnée et arborée avec bancs de repos.

Nous avons demandé au **CAUE** des Landes (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) une assistance-conseil afin de nous aider dans notre réflexion, sachant que cette prestation est entièrement gratuite en direction des collectivités.

Une première réunion avec Monsieur Bertrand JACQUIER, paysagiste-conseiller, a déjà eu lieu le 16 mai 2006 et une autre est prévue le 26 mai 2006.

Hangar technique.

Construction d'un hangar technique communal pour entreposer tracteur, débroussailleur, tondeuse, etc...

Une négociation est en cours avec Madame DARRACQ pour l'obtention d'un terrain.

Appartements et Maison des Associations.

Des projets de rénovation du bâtiment des anciens couvoirs ont été demandé à plusieurs architectes ou constructeurs en vue de réaliser 8 ou 9 appartements et la Maison des Associations, comme cela avait été décidé par le Conseil municipal.

Nous attendons les projets chiffrés afin de les étudier.

Giratoire.

Un branchement d'arrosage a été réalisé par SAUR France et un engazonnement est prévu.

Un projet de construction d'un puit décoratif au centre du carrefour est à l'étude.

VIE LOCALE

Vie locale

8 mai 2006

La cérémonie du 8 mai a eu lieu comme chaque année au Monument aux Morts.

Après rappel du devoir de mémoire, Monsieur le Maire a déposé une gerbe, et demandé une minute de silence en souvenir de toutes les personnes mortes pour la France.

Un apéritif républicain a clôturé cette manifestation à la Salle des Fêtes.

Amicale des retraités de Gourbera

Le mot du Président :

« Le 26 mars, l'amicale a fêté ses 20 années d'existence. A cette occasion, trois membres de l'amicale ont été honorés car ils sont les piliers de notre club : Madame DARRACQ, Madame LACOSTE et Monsieur LEGROS, qui ont reçu du Président, une médaille de fidélité.

Un succulent repas en musique a régalé tout le monde.

L'après-midi, une démonstration de danses country a eu beaucoup de succès, ce qui démontre que notre 3^{ème} âge est toujours dans le vent.

Pour compléter cette anniversaire, nous avons fait un voyage de 4 jours sur la Costa Brava dans un hôtel de luxe 4 ****. La visite complète de Barcelone a enchanté tous les participants.

Les chasseurs ont eu cette année l'amabilité de nous offrir du chevreuil, aussi, le 6 juin, nous nous retrouverons autour d'une bonne table !

Notre prochain voyage aura lieu du 18 au septembre, au Portugal ».

A.C.C.A. de Gourbera

Comptage des chevreuils

Le 28 février et le 1^{er} mars 2006, alors que la nuit était déjà tombée, des Gourberasiens se sont inquiétés de voir de puissants projecteurs fouiller la forêt et balayer les champs.

Il s'agissait seulement des chasseurs qui quadrillaient méthodiquement la commune pour recenser les chevreuils. Ces deux sorties nocturnes ont permis de constater l'augmentation de ces animaux. De ce fait, le plan de chasse 2006/2007 a été revu à la hausse.

Le Conseil d'Administration de la société de chasse présente ses excuses aux personnes effrayées.

Une mise en place rapide de l'opération n'a pu être précédée d'une information dans le journal.

Repas de chasse

Cette année, le repas de chasse sera organisé le samedi 1^{er} juillet 2006. Prix : 18 €.

Il sera servi à 21h30 précises.

Il sera préparé par le talentueux traiteur « Le Saint-Vincent » (M. MIKOLAJCZYK).

Cassolette de chipirons
Civet de chevreuil aux baies de genièvre
Rôti de chevreuil mariné à la plancha
Haricots blancs aux couennes
Assiette trois fromages
Entremet pâtissier roulé parfum poire chocolat
Crème anglaise
Café – vin compris
Digestif offert par M. MIKOLAJCZYK

Pour l'an prochain, il est à l'étude d'avancer cette manifestation gastronomique à la fin de l'hiver ou au début du printemps pour éviter les problèmes dus à la canicule, à la conservation et à la préparation de la venaison.

Tennis-Club

Suite à l'assemblée générale du 11 mars 2006, il a été décidé la rénovation du terrain de tennis. Après lecture des devis, la société « Sols sportifs Entreprise » d'Auch a été retenue pour effectuer ces travaux :

- nettoyage initial 897 € TTC
- traitement de surface : résine de consolidation, peinture et tracés au sol : 2.877 € TTC

La mairie prend en charge ce financement pour 1.000 €, le reste étant couvert par le Tennis-Club. Le tennis-club souhaite que chaque usager du cours en prenne le plus grand soin et veille à la propreté et au respect des lieux.

Il est rappelé que toute personne occupant le cours de tennis doit être en possession de sa carte de membre à jour.

Renseignements ou adhésion, contacter :

- le Trésorier, Paul YOLLANT au 05-58-91-30-34
- ou son Adjoint, Alain ROGERO au 05-58-91-70-88

Eclairage Public des lotissements

A ce jour l'éclairage du lotissement de l'Arriou, qui fonctionnait toute la nuit, est interrompu de minuit à cinq heures du matin.

A la demande de certains habitants de ce lotissement, nous étudions avec le Sydec, un fonctionnement qui permettrait de laisser en marche un candélabre sur deux à partir de minuit.

Actuellement, le lotissement Bâche de Sort bénéficie d'un éclairage d'un candélabre sur deux toute la nuit pour éviter les vols de matériel pendant la durée des travaux.

La même étude est en cours pour mettre en œuvre un éclairage similaire à celui du lotissement de l'Arriou, à l'issue des travaux.

Fête des mères

Pour respecter la tradition, un apéritif sera offert par la Municipalité le samedi 27 mai à midi à toutes les mamans et leur famille.

INFO SERVICES CARNET

Info Services

Location salle municipale.

Le contrat de location est disponible en mairie ou peut être téléchargé et édité sur le site de la mairie www.mairie-gourbera.fr à la rubrique « téléchargements ». Il doit être remis et signé à la mairie pour toute location de la salle.

Internet haut débit (ADSL)

Comme prévu, France Télécom nous a confirmé que notre commune sera équipée pour le « haut débit » ADSL le **04 septembre 2006**.

Site INTERNET

Depuis de nombreux mois (voir le Petit Gourberasien du mois d'octobre 2004), la commune de Gourbera souhaitait mettre en place son site Internet.

C'est maintenant chose faite...

Toutes et tous à vos souris, et venez découvrir en quelques clics le site de votre commune sur le www.mairie-gourbera.fr

Inscription sur les listes électorales

Les demandes d'inscription sur les listes électorales seront reçues en mairie à partir du mois de septembre 2006 jusqu'au 31 décembre 2006.

L'emploi du feu dans le département des Landes

Pour :

- les résidus de jardins (taille de haies, feuilles, aiguilles, branches, herbes etc..),
- les déchets ménagers ou de chantier,

il est interdit de procéder à leur brûlage quelque soit la période de l'année, même avec un incinérateur. Seul l'apport en déchetterie ou le compostage sont envisageables.

Par conséquent, la mairie ne délivrera plus d'autorisations d'incinération.

Nouveau service à Gourbera !

Monsieur Laurent DEGERT nous informe qu'il se met à la disposition des gourberasiens pour tout entretien de parcs ou jardins (tonte, taille de haie, petit élagage, débroussaillage, multi-services, prestation de services... etc)

Pour le contacter :

05-58-91-65-68 ou 06-81-05-20-04

Carnet

Naissances : ✓

Décès : ✓

Mariage : ✓

LES ASSOCIATIONS DE GOURBERA

ACCA (Association Communale de Chasse Agréée).

Renseignements ou adhésion, contacter le Président :

Alain LACOSTE au 05-58-91-58-63

Comité des fêtes

Comité des fêtes de Gourbera

Tennis-Club

Renseignements ou adhésion, contacter

le Trésorier, Paul YOLLANT au 05-58-91-30-34

ou son Adjoint, Alain ROGERO au 05-58-91-70-88

Amicale des retraités

Renseignement ou adhésion :

contacter le Président au 05-58-91-86-03

ou le Trésorier au 05-58-91-55-89.

Gourbera : numéros utiles

Activité	Nom	Téléphone
Chambres d'hôtes	SLOAN Catherine et Steve	05-58-91-31-31
Maçonnerie	HUCK Jean-Louis	05-58-91-59-50
Plomberie	LACASSAIN Jean-Louis	05-58-81-51-84
Plomberie	LAPEBIE Richard	05-58-91-96-32
Agriculteurs (asperges)	LACOSTE Alain	05-58-91-58-63
Agriculteurs (asperges)	LACOSTE Christian	05-58-91-56-02
Assistants maternelles	LEBRET Michèle	05-58-91-54-40
Electricité	LEGROS Alain	05-58-91-56-11
Electroménager	SCHMITT Alain	05-58-91-93-44
Travaux d'entretien	SLOAN Steve DEGERT Laurent	05-58-91-31-31 05-58-91-65-68 06-81-05-20-04
Artisanat d'art (sculpture)	VERDIER Patrick	05-58-91-50-12

SERVICE DE RAMASSAGE DES DECHETS ENCOMBRANTS

- **DECHETS ENCOMBRANTS (FRIGO – TV – MEUBLES – MACHINES...)**
- **DECHETS VERTS** (interdiction permanente de procéder à leur brûlage quelque soit la période de l'année, même avec un incinérateur. Seul l'apport en déchetterie ou le compostage sont envisageables.

Voir modalités avec la Communauté des Communes du Grand Dax : 05-58-56-39-40